

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-neuf juin deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12/06/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADÉ, Josiane ROUCHUT, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Roger CLEDAT, Dominique TALABOT, Sébastien MOREAU, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Alexandre MAZIN, Michel PARVY, Christine RIFFAUD, Catherine CELESTIN, Alain GONZALES, Jean-Claude DECOUT, Michelle MONDIT.

**EXCUSES** : Arlette DEMAR (a donné procuration à Pierre LANGLADE), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Jean-Claude LEBLOIS), Camille DUDOGNON (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Alain FAUCHER (a donné procuration à Sylvie ALAMARGOT), Dominique MARQUET (a donné procuration à Sébastien MOREAU), Jean-Pierre NEXON (a donné procuration à Jean-Claude DECOUT)

**ABSENTS** : Jean-Louis BREGAINT, Claudine LAFOREST, Xavier NOUHAUD

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2014 – 114 : VOIRIE – CESSIION DU TRACTEUR EPAREUSE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** la proposition de rachat du matériel présenté par la société BOUCHAUD.

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de la consultation effectuée pour l'achat d'un nouveau tracteur épareuse pour le service voirie, les candidats qui ont déposé une offre, ont également établi une proposition de rachat du matériel actuellement utilisé.

Monsieur le Président propose donc de céder le matériel à la société qui a fait la meilleure proposition de rachat, qui est également l'attributaire du marché car elle a déposé l'offre la mieux disante, pour un montant de 25 000 €, net de charge.

### **Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**Approuve** la cession, pour un montant de 25 000 € net de charge

pour la Communauté de Communes de Noblat, du tracteur épareuse,

**Autorise** Monsieur le Président à signer tous les actes à intervenir pour permettre cette cession.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

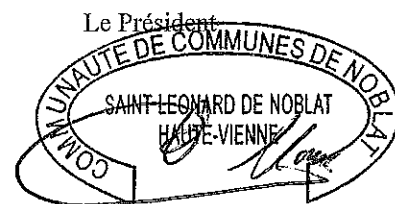
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le : 25.06.2014

Publié ou notifié

Le : 25.06.2014



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** VOIRIE - CESSION DU TRACTEUR EPAREUSE

**Date de transmission de** 25/06/2014

**l'acte :**

**Date de réception de** 25/06/2014

**l'accusé de réception :**

**Numéro de l'acte :** 2014-114 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20140619-2014-114-DE

**Date de décision :** 19/06/2014

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.3. Voirie